

Pierre
JOUVET

Député européen
Secrétaire général du Parti socialiste
Conseiller départemental de Saint-Vallier



NOTE AUX RÉDACTIONS

PIERRE JOUVET INTERPELLE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA SITUATION DE L'USINE NICHE FUSED ALUMINA MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'**usine Niche Fused Alumina de La Bâthie** fait face, depuis plusieurs mois, à une situation particulièrement préoccupante en raison de l'effondrement des prix du corindon blanc sur le marché et d'une concurrence déloyale de la Chine.

Pierre Juvet, député européen socialiste, s'était rendu sur place pour rencontrer les salariés et échanger avec eux sur les difficultés rencontrées par l'entreprise dès la campagne des européennes 2024. Depuis cette visite, il suit de près le dossier et continue d'intervenir pour trouver des solutions.

Dans ce cadre, il a **interpellé la Commission européenne** en octobre dernier afin d'obtenir des réponses sur :

- Les mesures mises en place pour lutter contre le dumping chinois,
- Un marché du corindon,
- Le soutien de la Commission aux PME industrielles européennes.

Vous trouverez ci-dessous la **réponse officielle Maroš Šefčovič, Vice-président exécutif de la Commission européenne pour le Green Deal européen** :

« Le 21 novembre 2024, la Commission a ouvert une enquête antidumping concernant les importations d'alumine fondue originaire de la République populaire de Chine 1 , qui couvre le corindon blanc. La société Niche Fused Alumina a été contactée par la Commission pour participer à l'enquête, car elle fait partie de l'industrie de l'Union. Le délai pour l'institution de mesures définitives, le cas échéant, est fixé au 21 janvier 2026. Toutefois, des mesures provisoires peuvent déjà être instituées sept à huit mois après l'ouverture de l'enquête. Les importations seront également soumises à enregistrement en temps utile.

En ce qui concerne la deuxième question de l'honorable parlementaire, veuillez noter que l'article 30, paragraphe 2, du règlement relatif au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières 2 (MACF) charge la Commission d'élaborer un rapport à l'intention des colégislateurs avant la fin de la période transitoire visant au réexamen du MACF, y compris une évaluation de la possibilité d'étendre le champ d'application du MACF à des marchandises présentant un risque de fuite de carbone autre que ceux énumérés à l'annexe I. Cette évaluation étant en cours, il est trop tôt pour dire si le produit en question sera inclus dans le champ d'application du MACF à l'avenir.

En ce qui concerne le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) industrielles, les orientations politiques pour la Commission 2024-2029 3 soulignent que les PME européennes créent 24 millions d'emplois de qualité et insistent sur la nécessité de réduire les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Les orientations politiques annoncent également l'élaboration d'un pacte pour une industrie propre afin de décarboner et de faire baisser les prix de l'énergie. En outre, elles indiquent que toute future législation doit être simplifiée et conçue en tenant compte des petites entreprises et dans un esprit de subsidiarité. Cela se fera notamment au moyen d'un nouveau mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur la compétitivité et sur les PME afin de contribuer à alléger les charges administratives inutiles tout en maintenant des normes élevées. »

Pierre Jovet et l'ensemble des députés socialistes européens resteront sur le terrain pour protéger les entreprises françaises et européennes.

[Retrouver ici le courrier de la délégation française socialiste au Premier ministre François Bayrou sur la situation de Vencorex et de l'ensemble de la filière chimique française.](#)

| CONTACT PRESSE |

Pour la gestion des demandes presse, veuillez contacter Alice Lambillon : +33 6.52.56.97.88 / presse@pierrejovet.fr